

# Cahier De La Recherche Africaine

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE : LETTRES, ARTS ET SCIENCES  
HUMAINES

Année 2 - N°3 - Jan-2024

BP: 17004, Université Omar Bongo  
Libreville (Gabon)  
[cra.uob@gmail.com](mailto:cra.uob@gmail.com)  
[www.revue-cra.com](http://www.revue-cra.com)

ISSN : 2958-5805 (E)  
2958-5813 (P)



Tel : (+241) 077853540 / 066600380 /  
(+33) 0647489781  
[gnkeditons.gab@gmail.com](mailto:gnkeditons.gab@gmail.com)



**Cahier De La Recherche Africaine**

N° 3  
Jan- 2024



ISSN : 2958-5805 (E)  
2958-5813 (P)



N° 3 / Jan - 2024

## Cahier De La Recherche Africaine

Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines



## Nouveaux regards sur les dynamiques africaines

Revue indexée : Scientific Journal Impact Factor (SJIF)



**CAHIER DE LA RECHERCHE AFRICAINE**

**Revue Pluridisciplinaire  
Lettres, Arts et Sciences Humaines**

-----

**Université Omar Bongo**

**Année 2 / Numéro 3 / Janvier 2024**

**ISSN : 2958-5805 (E)**

**2958-5813 (P)**

# **NOUVEAUX REGARDS SUR LES DYNAMIQUES AFRICAINES**



**TOGETHER WE REACH THE GOAL**

**Revue indexée**

**Scientific Journal Impact Factor (SJIF)**

**<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>**

**Impact Factor : 3.083**



## MENTION LEGALE

La rédaction du *CRA* rappelle que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteur(e)s.

© Editions GNK Gabon 2024  
Tel. (+241) 066600380/077853540 Libreville  
[gnkeditons.gab@gmail.com](mailto:gnkeditons.gab@gmail.com)  
ISSN : 2958-5805  
Tous droits réservés pour tous les pays.  
Toute modification interdite



*Fortis Fortuna Adiuvat*



Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines

ISSN : 2958-5805

Contacts :

[cra.uob@gmail.com](mailto:cra.uob@gmail.com)

[www.revue-cra.com](http://www.revue-cra.com)

Bp. 17004, Université Omar Bongo, Libreville - Gabon

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

NDOMBI-SOW Gaël, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

#### REDACTEUR EN CHEF

MAGNIMA-KAKASSA Arsène, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

#### SECRETARIAT

BISSIELO Gaël Samson, Université Omar Bongo

BIVEGHE BI NDONG Wilfried, Institut de Recherche en Sciences Humaines

DISSY DISSY Yves Romuald, Université Omar Bongo

KOUMBA ALIHONOU Gwladys, Ecole Normale Supérieure de Libreville

MASSALA MBINDZOUKOU Marius, Université Omar Bongo

MILEBOU NDJAVE Kelly Marlène, Université Omar Bongo

MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan, Université Omar Bongo

MOUTANGO Fabrice Anicet, Université Omar Bongo

MOUVONDO Epiphane, Université Omar Bongo

NDOMBI BOUNDZANGA Bertrand Dimitri, Université Omar Bongo

NDONG BEKA II Poliny, Université Omar Bongo

#### COMITE SCIENTIFIQUE

- **DIENE Babou**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Gaston Berger - Sénégal
- **FOTSING MANGOUA Robert**, Professeur Titulaire (Littérature), Université de Dschang - Cameroun
- **IDIATA Franck Daniel**, Professeur Titulaire (Linguistique), Université Omar Bongo - Gabon
- **LAMAH Daniel**, Professeur Titulaire (Géographie), Université de Kindia - Guinée
- **MADEBE Georice Berthin**, Directeur de Recherche (Sémiotique), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de Libreville - Gabon
- **MAMADOU DINDE Diallo**, Professeur Titulaire (Histoire), Université de Kankan - Guinée
- **MBONDOBARI Sylvère**, Professeur des Universités (Littérature), Université Bordeaux Montaigne - France
- **MENGUE M'OYE Alexis**, Professeur Titulaire (Histoire), Université Omar Bongo - Gabon
- **MONGUI Pierre-Claver**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo - Gabon



- **N'GORAN David**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **NDOMBET André-Wilson**, Professeur Titulaire, (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZINZI Pierre**, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Omar Bongo – Gabon
- **RENOMBO Steeve**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **TONDA Joseph**, Professeur Titulaire (Sociologie/Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **AKOMO ZOGHE S. Cyriaque**, Maître de Conférences (Civilisations hispano-africaines), Ecole Normale Supérieure de Libreville – Gabon
- **BIKOMA Florence**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **KONAN Richmond Alain**, Maître de Conférences (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **MAGNIMA-KAKASSA Arsène**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAKITA-IKOUAYA Euloge**, Maître de Conférences (Géographie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAPANGOU Dacharly**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MBOYI BONGO Serge**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MEBIAME ZOMO Maixant**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOMBO Charles Edgar**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**, Maître de Conférences (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **MVE EBANG Bruno**, Université Omar Bongo, Maître de Conférences (Science Politique), Université Omar Bongo – Gabon
- **NDOMBI-SOW Gaël**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZENGUET IGUEMBA Gilchrist Anicet**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OVONO EBE Mathurin**, Maître de Conférences (Littérature espagnole), Université Omar Bongo – Gabon
- **PAMBO PAMBO N'DIAYE Anges Gaël**, Maître de Conférences (Littérature anglaise), Université Omar Bongo – Gabon
- **SANDOUONO FAYA Moïse**, Maître de Conférences (Histoire), Université de Kindia – Guinée
- **SOUMAHO MAVIOGA Orphée Martial**, Maître de Conférences (Sociologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **TABA ODOUNGA Didier**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon



## SOMMAIRE

<b>Editorial</b> .....	11
<b>HISTOIRES ET SOCIÉTÉS À L'ÉPREUVE DE LA FICTION</b> .....	13
<b>MEBALE M'OBIANG Alan Brel</b> (Université Omar Bongo) <i>L'écriture de l'histoire dans <i>L'odyssée de Mongou</i> de Pierre Samy</i> .....	15
<b>DIOUF Ibrahima</b> (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) <i>L'aventure ambiguë</i> de Cheikh Hamidou Kane : entre quête identitaire et désir d'histoire.....	37
<b>SANGOU Fadil Abdel</b> (Université de Dschang) Rituels liminaires du mariage dans <i>Les impatientes</i> de Djaïli Amadou Amal, <i>Loin des mosquées</i> d'Armel Job et <i>Une femme pour mon fils</i> d'Ali Ghalem.....	55
<b>NDONG NDONG Yannick Martial</b> (Université Omar Bongo) « Récit spéculaire » et témoignages en spirales à la lumière de <i>Le lys et le flamboyant</i> de Henri Lopes.....	73
<b>BICHARA Taoussi Taoukamla</b> (Université de N'Djaména) Espace et temps de la mort dans l'œuvre d'Ahmadou Kourouma.....	93
<b>IDOMBA MBOUKOUABO Claire Versuela</b> (Université Omar Bongo) L'impairité factorielle du discours critique dans le roman féminin : cas <i>D'écart-ville</i> de Parfaite Ollame.....	113
<b>OBAME ENDAMNE Wilfridh</b> (Université Omar Bongo) Pour une lecture des occurrences de la nuit dans les films joués par Philippe Mory.....	131
<b>JADDAD Njoud</b> (Université Chouaib Doukkali, El Jadida) Le cinéma au Maroc : étude phénotype.....	145
<b>DIOUÉ Wohnouan Marie-Josée</b> (Université Félix Houphouët-Boigny) « La rue paille » dans <i>Cahier d'un retour au pays natal</i> d'Aimé Césaire : de la production du signe) la production du texte.....	171



<b>COSKER Christophe</b> (Université De Bretagne Occidentale/Université de La Réunion) Enquête littéraire et intertextuel sur Nassur Attoumani. Pour une conception de l'écrivain francophone comme médiateur interculturel.....	185
<b>AMAN Geoffroy Junior Aka N'goran</b> (Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny) L'idéologie de la violence raciale dans <i>Our Nig</i> de Harriet E. Wilson.....	199
<b>AHO Kouakou Bernard</b> (Université Alassane Ouattara) De l'humanisme au transhumanisme : le renouement de l'homme dans la vision poétique.....	217
<b>ONDO MENDAMNE Dolly</b> (Université Omar Bongo) L'épidictique : entre préservation de l'Etat et génie français. Discours de Bordeaux du général de Gaulle.....	235
<b>YAO Attougré Dieudonné</b> (Université Alassane Ouattara) La didascalie : un paradigme de renouvellement de l'écriture théâtrale.....	257
<b>NAOUAR Mohamed</b> (Université de Tunis) Pascal Quignard et le paradoxe de la musique.....	275
<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE : POUR UNE ACTUALISATION DES SAVOIRS ENDOGENES ET AFROCENTRES.....</b>	295
<b>M'VE Gaëlle</b> (Université Omar Bongo) Migrations subsahariennes vers l'Europe : l'esclavage des temps modernes.....	297
<b>OWOULA BOSSOU Yvan Comlan</b> (Université Omar Bongo) L'OUA/UA à l'épreuve de la notion des changements anticonstitutionnels : l'africanisation de la paix en question (XXe- Début du XXIe siècle).....	321
<b>MEHYONG Stéphane William</b> (Université Omar Bongo) L'abandon du projet de centrale électrique pilote à énergie thermique des mers d'Abidjan en Côte d'Ivoire 1941-1958.....	339





<b>MANGA Anne Marie Blanche</b> (Université de Yaoundé I) <b>TSALA TSALA Jacques-Philippe</b> (Université de Yaoundé I) Ségrégation sexuée et développement de l'identité de genre chez des filles de 8 à 12 ans scolarisées à l'école primaire au Cameroun.....	<b>361</b>
<b>Al-CHIKH Insaf</b> (Université de Genève) <b>ALLADATIN Judicaël</b> (Institut universitaire des cadres et Consortium SFR-D) <b>ROCHE Lionel</b> (Université du Québec à Montréal) Conception d'une démarche méthodologique pour l'analyse de l'activité de gestion d'établissement scolaire au Maroc pour les fins de développement de formation adaptée : l'usage des traces vidéo d'activité.....	<b>381</b>
<b>DIALLO Thierno Amadou Tidiane</b> (Université Julius Nyerere de Kankan) <b>TOURÉ Tiranké</b> (Université Général Lansana Conté de Sonfonia) <b>KAMANO Sékou</b> (Université Julius Nyerere de Kankan) L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'adoption des technologies numériques par les entreprises en Guinée.....	<b>401</b>
<b>BISSIELO Gaël Samson</b> (Université Omar Bongo) <b>MAGANGA Christian</b> (Université Omar Bongo) Mariages exolingues et perte des langues locales gabonaises : approche sociolinguistique.....	<b>419</b>
<b>N'GUESSAN Settié Louis Martial Junior</b> (Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan) Le conditionnel comme marqueur d'évidentialité ou d'incertitude journalistique : le cas de la presse écrite ivoirienne.....	<b>431</b>
<b>NTSIMI OWONA Laurentine</b> (Université de Yaoundé I) Les non-dits dans les proverbes eton.....	<b>447</b>
<b>GNING Magueye</b> (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) L'anthropologie transcendantale : une théorie de l'humain et de la société chez Marcel Gauchet.....	<b>457</b>
<b>BOULINGUI MOUSSAVOU Alain</b> (Université Marien Ngouabi) L'administration publique gabonaise à l'épreuve des valeurs déontologiques.....	<b>473</b>



**FOFANA Issakha** (Institut des Sciences de l'Environnement/Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

**AHOUANDJINOU Akawanou Clément** (Institut des Sciences de l'Environnement/Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Ethique environnementale : quelle valeur en Afrique pour contribuer

à la gestion de la crise écologique ?.....

**491**

**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :  
POUR UNE ACTUALISATION DES  
SAVOIRS ENDOGENES ET  
AFROCENTRES**

## LE CONDITIONNEL COMME MARQUEUR D'EVIDENTIALITE OU D'INCERTITUDE JOURNALISTIQUE : LE CAS DE LA PRESSE ECRITE IVOIRIENNE

Settié Louis Martial Junior N'GUESSAN  
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan  
[settielouisn@gmail.com](mailto:settielouisn@gmail.com)

**Résumé :** Ce travail se propose d'analyser les usages du conditionnel dans les écrits de presse ivoirienne. Il ne s'agira pas de faire de la polémique autour des traits définitoires du mode conditionnel mais de montrer comment le conditionnel, en contexte d'écrit de presse se révèle être un temps ou un mode (selon l'école à laquelle l'on fait référence) de distanciation et/ou de non-engagement. Ce qui signifie que, dans la mise en forme du discours, la position du locuteur-journaliste est complexe : il est bien sûr énonciateur, tout autant que l'organe de presse qui s'exprime à travers lui. La stratégie énonciative courante, dans ce genre discursif (la presse écrite), consiste à recourir à l'effacement énonciatif.

**Mots-clés :** Stratégie énonciative, Effacement, Incertitude journalistique, Discours de presse, Non-engagement

**Abstract:** This work is part of linguistic studies. It aims to analyse the uses of the conditional in press writings. It will not be a question of making controversy around the definition of the conditional mode but of showing how the conditional, in the context of press writing turns out to be a time or a mode (depending of the school in which we refer) of the distancing, of non-engagement, of uncertainty. This would mean that, in shaping press discourse, the position of the journalist-speaker is complex: he is, of course, an enunciator, just as much as the press organ that expresses himself through him. The current enunciative strategy, in this discursive type (the written of press), consists to resort to enunciative erasure.

**Keywords:** Enunciative strategy, Erasure, Journalistic uncertainty, Press speech, Non-engagement

### Introduction

Il existe aujourd'hui en français, une forme particulière de conditionnel, surtout dans le milieu de la presse. Selon la terminologie utilisée, on peut la nommer « conditionnel de citation » (Korzen et Nolke, 1990), « conditionnel de l'allusion au discours de l'autre » (Ducrot, 1984), « conditionnel d'altérité



énonciative » (Haillet, 2002) ou « conditionnel de non prise en charge » (Abouda, 2001). Cette forme apparaît fréquemment dans le milieu de la communication, notamment la langue des médias, c'est-à-dire à l'écrit dans la presse, et à l'oral dans les journaux télévisés (Vatrican, 2010). Ce genre de conditionnel est vu comme le marqueur emblématique de l'emprunt dans le cadre de l'évidentialité (Dendale, 1993). Il est considéré comme un marqueur d'incertitude dans les écrits journalistiques et se pose comme une stratégie permettant aux journalistes de prendre de la distance sur le contenu propositionnel véhiculé. Sophie Marnette l'atteste :

Il y a plusieurs façons pour le journaliste d'évaluer le discours de sa source. Il peut le faire explicitement en employant des adverbes ou adjectifs en dehors du discours rapporté (par ex. « bizarrement »). Ou bien il peut agir de manière plus tacite, par exemple en employant des dénominations qui lui sont propres à l'intérieur du discours rapporté, c'est-à-dire en impliquant une lecture *de dicto* et non *de re* (...). Il peut aussi jouer sur le sémantisme des verbes de parole et de pensée ou de toute autre expression introductrice (par ex. « rumeur »). Il peut également utiliser le conditionnel de presse pour marquer une certaine distanciation et, le cas échéant, le doute ou le désaccord (...). (Marnette, 2004 : 4)

Il est clair que l'usage du conditionnel sert de prétexte au locuteur quand il s'agit de se disculper face à certaines situations. Ici, le conditionnel ne se substitue pas mécaniquement au futur du passé, en raison d'une concordance. Son usage est propre à construire ou à traduire des éventualités que le scripteur ne rattache pas à son actualité (Wagner et Pinchon, 2010 : 389).

Le *dit* du locuteur dénote d'une éventualité différente de l'actualité ambiante. Le conditionnel, pris sous cette acception, devient un temps ou mode de non engagement, de distanciation ou de non prise en charge.

Possiblement, la vérité que prétend exprimer l'indicatif ne peut se rencontrer avec l'usage du conditionnel - qui donne des informations sous réserve.

Nous partons donc de l'hypothèse que le conditionnel sert de couverture au journaliste pour marquer sa non-responsabilité vis-à-

vis d'un contenu propositionnel. En termes différents, le journaliste qui n'est pas certain de l'information véhiculée trouve refuge dans le conditionnel, mode de l'incertitude. On considère que la valeur basique du conditionnel journalistique n'est autre que l'expression d'une *non-prise en charge* de son énoncé par le journaliste-scripteur (Abouda, 2010). Ce dispositif est qualifié par Patrick Dendale (1993) de trait *aléthique* puisqu'il entretient des rapports avec les notions de *vérité-pour-le-locuteur / fausseté pour- le-locuteur*.

La construction temporelle ayant ses techniques rhétoriques pour amoindrir la force des mots, l'usage du conditionnel est très souvent accompagné de la valeur de la mitigation. Il implique une relativisation de point de vue et une distanciation du contenu véhiculé. L'analyse du conditionnel véhiculant cet effet de sens dans un *corpus de presse* se fonde-t-il sur des *a priori* ? Relève-t-il d'une stratégie discursive ? En quoi le conditionnel dit journalistique se distingue-t-il des autres types de conditionnel ? Quelle valeur modale faut-il lui accorder ?

Notre argumentation s'articulera autour des trois variantes du conditionnel journalistique, à savoir « le conditionnel de rumeur », « le conditionnel de l'information empruntée », « le conditionnel de la non-prise en charge de l'information ». Notre corpus est constitué de séquences extraites de quelques journaux ivoiriens

## **1. De l'usage du conditionnel de rumeur dans la presse écrite ivoirienne**

Christian Abbadie et *al.* (1985 : 176) soulignent que ce type de conditionnel ou du moins cette forme temporelle privilégiée dans le discours de presse est glosée par « le fait douteux, incertain-affirmation atténuée ». On se rend compte que le conditionnel s'accommode plus ou moins bien d'une description sémantique en termes d'atténuation et/ou d'incertitude (Dendale, 1993). Partant de ce postulat, le conditionnel journalistique ou épistémique offre plusieurs occurrences, à savoir le conditionnel de l'incertitude, de l'information empruntée ou de reprise et notamment le conditionnel de la distanciation ou de non prise en charge (Dendale, 1993 : 165) ;



(Abouda, 2001 : 277) ; (Pedersen, 2012 : 73). C'est cette tripartition qui orientera notre analyse dans cette rubrique.

Dire que l'une des caractéristiques du conditionnel dit journalistique se révèle être la mise en évidence du caractère aléatoire ou incertain du contenu transmis, signifie que le journaliste ne prend pas en charge la fiabilité du contenu propositionnel. De fait, la crédibilité de l'information véhiculée par le morphème conditionnel est à relativiser : il relève d'un caractère douteux et les conditions de son énonciation sont floues (Dendale, 1993 : 67). Pour Axelle Vatrican (2010 : 86-87), ce genre de conditionnel relève de la rumeur et se trouve, de ce fait, non fondé, incertain et sous-entendu. Ce qui veut dire que l'information, dans ce contexte, est incertaine dans la mesure où la source demeure peu fiable, non confirmée. Elle (information) provient d'une source (non identifiée) autre que le locuteur lui-même. En général, ce genre de contenu repose sur les présupposés du genre « *il paraît que* », « *on dit que* », « *d'après...* », « *Selon...* ». Jamais le locuteur-source n'est identifié avec précision. Ces usages relèvent d'une supposition, d'une pure création de l'esprit, du ouï-dire. Il s'agit alors pour le journaliste de mettre en scène des propos dont le contenu objectif et la source ne peuvent être pris en charge. Cette prise de distance par rapport au contenu du message et le souci de garder un vernis d'objectivité dans la transmission du message est très fréquente dans notre corpus, comme peuvent en témoigner les exemples suivants :

1/ Eliam Eba Yves (...) et N'goran Koffi Bruno (...) sont tous deux accusés de vol et activement recherchés. Toute personne qui a des informations les concernant ou qui les *aurait aperçus*, est priée d'aviser le poste de gendarmerie ou de police le plus proche. *Soir Info*, n° 5722 du 18/10/13, p. 15.

2/ Les assassinats des autochtones wè y sont le lot quotidien. Et malgré les interpellations faites au pouvoir, rien ne semble inquiéter les occupants des lieux qui *auraient découvert* la « terre promise ». *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/11, p. 3.

3/ Je ne pense pas que ceux qui arrivent *pourraient* atteindre ce temps-là. *Nouveau réveil*, n° 4467 du 04/01/17, p. 2.

4/ C'est pour toutes ces raisons, les unes mises dans les autres, que injonction a été faite au CNP de « se revoir ». Et pour ne pas subir les

Le conditionnel comme marqueur d'évidentialité ou d'incertitude journalistique :  
le cas de la presse écrite ivoirienne

foudres qui *s'apprêteraient* à tomber sur leurs têtes, les dirigeants du CNP n'auraient pas trouvé d'inconvénients à « frapper fort ». *Nouveau réveil*, n° 4467 du 04/01/17, p. 4.

5/ Il semble craindre, à juste titre, un audit, par les nouvelles autorités françaises de l'usage de ces dons surtout que le gouvernement *aurait* déjà *engagé* une mission de contrôle au niveau du cabinet du premier ministre François Fillon. *Nouveau réveil*, n° 4467 du 04/01/17, p. 6.

Dans ces extraits, on perçoit l'usage des deux formes du conditionnel – forme composée et forme simple – dans les usages qui servent de support. Dans tous les cas, ces usages portent plus ou moins sur l'altérité de l'information. Partant, il permet au journaliste d'opérer une distanciation par rapport au contenu.

Dans la majorité des cas, le journaliste cite une information dont le contenu n'est pas vérifié. Le conditionnel, dans ces usages, instaure une relation de distanciation où le locuteur place le monde dans une situation incertaine, marquée par le doute. Formalisée sous l'appellation de conditionnel de rumeur par Axelle Vatrican, ce conditionnel se reconnaît par sa capacité à la paraphrase par les formules « *il paraît que* », « *selon la rumeur* », « *il se peut que* », etc. Pris sous cet angle, il est évident que ce type de conditionnel n'est pas l'équivalent d'un futur du passé paraphrasable au moyen de « *allait + infinitif* » (Vatrican, 2010 : 87). Manifestement, dans les exemples (1), (3), (2), (4) et notamment (5), le conditionnel en usage rend compte d'une situation d'incertitude par rapport au contenu véhiculé par le message. Pour s'en rendre compte, il suffit de procéder par substitution paraphrastique :

(2) / Les assassinats des autochtones wè y sont le lot quotidien. Et malgré les interpellations faites au pouvoir, rien ne semble inquiéter les occupants des lieux qui *auraient découvert* la « terre promise ». *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/11, p. 3.

Ou

(2') / Les assassinats des autochtones wè y sont le lot quotidien. Et, *on a entendu dire que/ selon la rumeur*, malgré les interpellations faites au pouvoir, rien ne semble inquiéter les occupants des lieux qui (*paraît-il*) *ont découvert* la « terre promise ». *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/11, p. 3.





Dans ce contexte, le contenu peut toujours référer au « ouï-dire »<sup>1</sup>, pour reprendre les propos de Walther von Wartburg et Paul Zumthor qui écrivent : « Le conditionnel est [utilisé] pour exprimer un fait que l'on tient à présenter comme **douteux**, fondé sur un **ouï-dire**, dont on ne veut **pas se porter garant** : *un accident aurait eu lieu ce matin* (quelqu'un m'a assuré qu'il a eu lieu)... » (Wartburg et Zumthor, 1958 : 220).

Les phrases (4) et (5) épousent la même valeur épistémique. Le conditionnel épistémique y apparaît dans un environnement présuppositionnel. Dans l'énoncé (2) par exemple, le conditionnel a pour fonction première d'empêcher que le locuteur soit grammaticalement contraint de prendre à son compte l'information concernant la probable occupation des forêts wè. La fonction du conditionnel est donc, en premier lieu, de signaler la *non-prise en charge* de l'information par le locuteur. Dans tous ces exemples (2, 3, 4, 5), le conditionnel atténue l'assertion, marque le non-engagement de l'énonciateur (et / ou du locuteur) sur la voie de l'affirmation inconditionnelle et non négociable. Le locuteur émet un certain nombre de garanties et de réserves sur la véracité de son dit. L'information est, de ce fait, placée sous le signe d'un « *bruit qui court* ». Les propos de Philippe Martinon (1927 : 370) sont évocateurs. Il écrit qu' « On emploie de même le conditionnel présent ou passé à la place du présent et du passé composé, pour énoncer un bruit qui court et dont on ne veut pas se faire garant par une affirmation pure et simple, parfois même auquel on ne croit pas du tout »<sup>2</sup>.

Les mêmes observations valent aussi pour les extraits (4) et (5). Pour démontrer le caractère incertain de l'information, ces énoncés pourraient être comparés avec leurs substituts :

4/ *Parait-il que/Selon la rumeur. C'est pour toutes ces raisons, les unes mises dans les autres, que injonction a été faite au CNP de « se revoir ».*  
Et pour ne pas subir les foudres qui *s'apprêteraient* à tomber sur leurs

---

<sup>1</sup> Fait ou information connu(e) ou propagé(e) par la rumeur publique.

<sup>2</sup> En général, lorsque le journaliste ne veut pas endosser la responsabilité de l'information véhiculée, il se réfugie derrière l'usage du mode conditionnel pour relativiser celle-ci (ex : Le roi est mort VS Le roi serait mort).

Le conditionnel comme marqueur d'évidentialité ou d'incertitude journalistique :  
le cas de la presse écrite ivoirienne

têtes, les dirigeants du CNP n'auraient pas trouvé d'inconvénients à « frapper fort ». *Nouveau réveil*, n° 4467 du 04/01/17, p. 4.

5/ *On entendu dire qu'il* semble craindre, à juste titre, un audit, par les nouvelles autorités françaises de l'usage de ces dons surtout que le gouvernement *aurait* déjà *engagé* une mission de contrôle au niveau du cabinet du premier ministre François Fillon. *Nouveau réveil*, n° 4467 du 04/01/17, p. 6.

Le conditionnel épistémique, de par son caractère incertain devrait pouvoir être paraphrasé par un verbe au passé suivi de « *paraît-il* » ou être introduit par une subordonnée de type « *si la rumeur est fondée* » (Vatrican, 2010 : 88).

Dans ce contexte, si le conditionnel en usage ne rejette pas la paraphrase, il est évident qu'il relève d'un cas d'emploi journalistique. Autrement, la forme conditionnelle relèverait d'une autre considération ou pourrait dénoter d'un sens particulier. Dans le cas qui nous intéresse ici, (3) et (1) ne semblent pas être paraphrasables si on prend en compte le principe de la rumeur qui traverse l'énoncé :

3'/ Je ne pense pas que ceux qui arrivent (**paraît il/ selon la rumeur/ dit-on**) pourraient atteindre ce temps-là. *Nouveau réveil*, n° 4467 du 04/01/17, p. 2.

Il est vrai que cet énoncé relève un cas de doute face au posé de l'affirmation, mais en aucun cas, il ne peut être mis sur le compte de la rumeur. En effet, le locuteur pose le contenu de son assertion avec beaucoup de réserve et de restriction. La vérité ou le caractère vrai ou faux de l'information demeure au centre du débat. Le locuteur énonce un fait dont il n'est pas sûr et redoute alors la contradiction. Il présente donc les faits avec du recul. Ce conditionnel, qui ne peut être mis sur le compte de la rumeur exhume néanmoins une incertitude quant à la valeur évidente de son contenu. Les faits sont posés ici comme supposition. Le conditionnel, pour le locuteur, signale son point de vue subjectif. Le propos qu'il énonce est une manière d'en affaiblir la portée et il manifeste ainsi une certaine prudence soit par rapport à la vérité de ce qu'il avance, soit par rapport aux jugements



évaluatifs. Le même principe de réserve ou de l'information sous condition est admis dans (1) :

1/ Eliam Eba Yves (...) et N'goran Koffi Bruno (...) sont tous deux accusés de vol et activement recherchés. Toute personne qui a des informations les concernant ou qui les **aurait aperçus**, est priée d'aviser le poste de gendarmerie ou de police le plus proche. *Soir Info*, n° 5722 du 18/10/13, p. 15.

Dans ce passage tiré du journal *Soir info*, le conditionnel passé **aurait aperçus** implique un caractère peu probable que renferme cette information. En fait, le locuteur présuppose que quelqu'un pourrait rencontrer lesdits malfrats. A la différence du conditionnel, le mode indicatif contenu dans le morphème *a* (a des informations) pose comme évident le fait qu'il en est ainsi. La modalité du conditionnel de rumeur est très souvent discutée par les linguistes, car considérée comme relevant de l'existence d'un second locuteur dont on doit nécessairement supposer l'existence (Vatrican, 2010 : 90). Ce type de conditionnel qui relève de la distanciation vis-à-vis de l'information donnée s'apparente, à tout point de vue, au conditionnel de l'information empruntée.

## **2. La question du « conditionnel de l'information empruntée ou de reprise » dans la presse écrite ivoirienne**

Dans le contrat de communication médiatique qui lie le journaliste à son lectorat, le souci de l'objectivité apparaît comme un élément discriminant. Le discours de presse devient donc :

...formellement complexe, dans la mesure où, tout en représentant l'opinion du journal, il s'assume en commentaire objectif (non partisan) de la réalité dans la presse de prestige. Il prétend à la neutralité énonciative, traduite symboliquement par l'absence de signature, et il porte cependant les marques d'un énonciateur. Il vise une écriture dépersonnalisée mais on y trouve les traces indirectes d'une subjectivité. (Gosselin, 2001 : 46)

Le journaliste, dans ce contexte, se met à couvert de toute éventuelle polémique ou poursuite quelconque et tente de produire un discours référentiel, neutre ; lequel donne une apparence

d'objectivité et tente, en conséquence, de dépersonnaliser le texte journalistique. Partant, le journaliste-scripteur utilise plusieurs stratégies narratives pour s'extérioriser de son discours. Parmi celles-ci, on peut identifier le mode verbal dit conditionnel et ses formes subséquentes.

Le conditionnel est convoqué dans le discours pour relativiser le contenu propositionnel et notamment supposer une confirmation ou une infirmation. De fait, en l'absence de toute confirmation ou infirmation de l'information, le conditionnel épistémique présente le contenu médiatisé comme plutôt « *vrai* » ou du moins « *probable* », tout en permettant au locuteur de l'énoncé de refuser de prendre ce contenu en charge.

On s'intéressera ici à une variante particulière du conditionnel épistémique qui n'est autre que « le conditionnel de l'information empruntée ». Selon Axelle Vatrican, « L'instance source est responsable de l'énoncé primaire dont le contenu épistémique, plus précisément le dictum, est emprunté par l'instance médiatisante et soumis subséquentement à la modalisation zéro par l'instance modalisante » (Vatrican, 2010 : 89)<sup>3</sup>.

C'est dire que le locuteur citant ne prend pas en charge le contenu de l'information citée. Il le cite sous le couvert de l'emprunt à autrui, mais ne cite pas sa source, en vertu du principe de la protection des sources. En termes d'information empruntée, le journaliste-scripteur décide volontairement de taire la source de son information. L'usage du conditionnel marque en quelque sorte une « *information de seconde main* »<sup>4</sup>, ayant déjà appartenu à un tiers que l'on se fait fort de retransmettre.

Selon Laurent Gosselin (2001 : 46), le conditionnel de l'information empruntée se différencie des autres emplois épistémiques, dans la mesure où les propriétés de l'information

---

<sup>3</sup> L'instance modalisante représente ici le sujet modal, le locuteur en tant que tel, le sujet de l'énoncé, bref l'énonciateur source. Elle opère une modalisation zéro du contenu emprunté de l'énoncé. La modalisation zéro est un refus de « prendre en charge » ce contenu.

<sup>4</sup> Nous empruntons ce terme à Cécile Barbet & Louis de Saussure (2012 :3-12)



empruntée se résumant pour la plupart selon les principes ci-dessous :

- a) on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ;
- b) l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur ;
- c) elle n'est pas prise en charge par le locuteur ;
- d) elle est présentée comme incertaine ;
- e) le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).

Aussi convient-il de dire que dans sa phase matérielle, le conditionnel de *l'information empruntée* est reconnaissable dans les écrits de presse, par l'adverbe d'opinion « Selon... » qui marque la distanciation et la non-prise en charge du locuteur citant vis-à-vis du contenu énoncé. Dans les exemples ci-dessous, le constat est le suivant :

6/ Selon nos sources, la dernière semaine du mois de mai *pourrait être* cruciale pour votre quotidien préféré. Qui est dans le collimateur de l'organe de régulation. *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

7/ (Selon) Une de nos sources au sommet de l'Etat nous informait le week-end dernier, qu'une rencontre informelle *aurait été* tenue entre un membre influent du nouveau pouvoir et la présidence du CNP... *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

8/ D'ailleurs, nous apprenons de source crédible que le pouvoir *aurait mis* fin aux subventions qu'il allouait à ces journaux pour insuffisance de rendement. *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

9/ Comme si cela ne suffisait pas et au lieu de diminuer les charges de l'Etat, la présidence de la République de Côte d'Ivoire s'est offert en fin d'année 2011, un Boeing 10/ (...). Il s'agit, selon des experts, d'un appareil troisième main qui *aurait appartenu* à l'ancien premier ministre libanais Rafic Ariri... *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 5.

11/ Selon plusieurs sources, les contestataires disent agir au nom de 8400 sergents et *réclameraient* 10 millions de francs CFA chacun et une villa. *Nouveau réveil*, n° 4470 du 07-08/01/2017, p. 2.

Dans la construction du message journalistique, on assiste à une démultiplication de versions de l'évènement ; lequel évènement devient l'enjeu d'une lutte de narrations qui aboutit à une construction/déconstruction permanente du référent mass

médiatique. L'évènement, dans le milieu journalistique devient, dès cet instant, la chasse gardée du journaliste qui reste à l'affût permanent du *scoop*. Dans cette quête de la primauté de l'information, le journaliste ne va pas toujours au contact de l'information.

Il se contente souvent d'information relayée via un réseau ou empruntée à une source quelconque ou une correspondance. Le journaliste n'engage pas toujours sa responsabilité sur un contenu dont la source n'a pas été clairement élucidée. C'est le cas notamment des exemples sus mentionnés (6, 7, 8, 9, 11). En effet, il ressort de ces relevés que l'information est d'une source autre que le journaliste-énonciateur. Ainsi, pour se démarquer du contenu qu'il porte à la connaissance de son lectorat, ce dernier utilise une forme verbale qui s'y prête ; comme pour dire « je ne suis pas responsable des affirmations ci-après mentionnées ». Les énoncés montrent, en effet, par leur construction syntaxique – avec l'adverbe « selon » – que le contenu proposé au lectorat n'émane pas de l'énonciateur.

Dans ce contexte, il semble que le locuteur source n'a pas de voix et le journaliste s'en fait l'écho, le porte-voix d'une source qui est responsable de l'énoncé, comme dans l'exemple ci-dessous :

6' / Selon nos sources (**selon les informations reçues de nos sources**), la dernière semaine du mois de mai pourrait être cruciale pour votre quotidien préféré. Qui est dans le collimateur de l'organe de régulation. *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

7' / (**Selon/ A en croire**) Une de nos sources au sommet de l'Etat nous informait le week-end dernier, qu'une rencontre informelle aurait été tenue entre un membre influent du nouveau pouvoir et la présidence du CNP... *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

8' / D'ailleurs, nous apprenons (**d'après une**) de source crédible que le pouvoir aurait mis fin aux subventions qu'il allouait à ces journaux pour insuffisance de rendement. *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

9' / Comme si cela ne suffisait pas et au lieu de diminuer les charges de l'Etat, la présidence de la République de Côte d'Ivoire s'est offert en fin d'année 2011, un Boeing 10'/(...). Il s'agit, (**en prenant en compte l'avis des experts**) selon des experts, d'un appareil troisième main qui aurait appartenu à l'ancien premier ministre libanais Rafic Ariri... *Le Temps*, n°2501 du 29/11/2011, p. 5.



11'/ (Pour plusieurs sources) Selon plusieurs sources, les contestataires disent agir au de 8400 sergents et réclameraient 10 millions de francs CFA chacun et une villa. *Nouveau réveil*, n° 4470 du 07-08/01/2017, p. 2.

Manifestement, les informations contenues dans ces énoncés ne relèvent pas du locuteur-citant, mais d'un tiers. Le locuteur-citant emprunte le contenu de l'énoncé à une autre instance-source, qui peut aussi bien être une collectivité qu'un tiers spécifique, un correspondant aux contours plus ou moins précis : « ... l'information n'a pas été directement perçue par le locuteur qui la rapporte ou elle n'a pas été inférée à partir de ses connaissances. Cette analyse prédit que le conditionnel ne peut être employé ni quand on perçoit directement un état de choses... » (Rossari, 2009 : 77). On considère le discours de presse comme un discours social, destiné à un public de masse. De ce point de vue, le journaliste se doit d'informer, de convaincre et de former en toute objectivité. Il ne peut donc pas prendre à son compte une information dont le contenu lui semble incertain. Le conditionnel lui sert de refuge pour marquer sa distanciation vis-à-vis du contenu énoncé.

Pour paraphraser Corinne Rossari (2009 : 89), il s'agit, en effet, de propos qui ont pu être tenus en dehors de l'espace du journaliste. Pour l'auteur, la présence de l'adverbe « selon » évoque la transposition d'un point de vue : le locuteur donne l'information en suivant le point de vue du locuteur source. Elle écrit alors que : « ... le syntagme en *selon* indique le point de vue d'après lequel l'état de choses est conçu. Le locuteur ne rapporte pas les propos d'un sujet (ce qui correspond à ce qui est classiquement désigné par emprunt), mais il se projette dans sa pensée pour en tirer des conséquences » (Rossari, 2009 : 88). Il est cependant évident que le marqueur « *selon* » invoque un emprunt ou du moins une reprise de l'information. Perçu sous cet angle, il est fort manifeste que la question de non-prise en charge de l'énoncé est de mise.

Le conditionnel épistémique relève de la médiation épistémique. La marque du conditionnel affecte donc le message du journaliste et « signale une altérité énonciative ainsi qu'une mise à distance... »

(Rabatel, 2004 : 26). Cette mise à distance suggère-t-elle une tentative d'effacement quant à la réalité qui affecte le message ?

Le changement de modalité affecte le contenu propositionnel. Il énonce une mise à distance de l'énonciateur vis-à-vis du message. Le circonstant temporel véhiculé par le conditionnel modifie la trajectoire de l'information et en dénature par conséquent, la portée. Il affaiblit la portée de l'assertion originelle. Ces distorsions ne relèvent pas forcément de la mauvaise foi ni de la maladresse des débutants, mais d'une stratégie énonciative qui a pour but de manifester la non-prise en charge de l'information par le locuteur-citant. Celui-ci adopte une posture qui donne l'impression « qu'il se retire de l'énonciation, qu'il « objectivise » son discours en "gommant" non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable » (Vion, 2001 : 334). Ainsi, dans les énoncés ci-dessous, on peut constater :

12/ Voilà une nouvelle qui *pourrait être perçue* comme bol d'air pour le président du Front Populaire Ivoirien (FPI), qui traverse des moments tumultueux. *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

13/ Les déboires d'Affi, laisse entendre le confrère, *seraient dus* au fait qu'il soit « partisan du dialogue avec le pouvoir » et qu' « il estime que l'heure est venue pour lui de briguer la magistrature suprême ». *Le Temps*, n° 2501 du 29/11/2011, p. 4.

Le conditionnel indique, dans ces extraits, que l'information transmise par l'énoncé provient d'une source indéterminée. Par ce premier trait, le conditionnel épistémique se distingue d'autres marqueurs épistémiques comme le verbe *devoir* ou comme *pouvoir* dans l'exemple (12). Ces deux verbes signalent que l'information a été obtenue par inférence ou par supposition.

De même, dans l'énoncé (13), le locuteur laisse le soin « au confrère » de porter la charge énonciative. Toutefois, il relativise le contenu de l'information, dans la mesure où le locuteur-source ne peut pas attester de la véracité de son contenu.

Le conditionnel marque le fait que l'information transmise souffre de contestation et qu'elle n'est pas certaine, mais se pose





comme une hypothèse et un fait douteux. Selon Patrick Dendale (1993 : 167-168), le conditionnel a pour fonction première d'empêcher que le locuteur soit grammaticalement contraint de prendre à son compte l'information (...) à cause du mode présuppositionnel sous lequel cette information est présentée. Sa fonction est donc, en premier lieu, de signaler la non-prise en charge de l'information par le locuteur comme dans les exemples ci-dessous :

14/ Au vu de ses performances en club, Wilfried Zaha *pourrait* être un titulaire indiscutable... *Nouveau réveil*, n°4470 du 07-08/01/2017, p. 12.

15/ Si l'on *devrait* noter les députés dans les actions qui ont été menées dans leurs circonscriptions, le député Silue Kagnon *ferait* partie des cinq premiers. *Nouveau réveil*, n°4467 du 04/01/17, p. 2.

Le conditionnel, contenu dans ces deux énoncés (14 et 15), signale l'attitude *d'indécision et réserve* du locuteur et souligne la valeur d'imprécision qui est déjà incluse dans le conditionnel épistémique lui-même. Le conditionnel ici, implique un degré de *vérité/fausseté* du contenu propositionnel. Autrement, il indique que l'information véhiculée est vraie pour le locuteur source, mais peu incertaine, voire fausse pour le locuteur intermédiaire. C'est ce caractère de *vérité/fausseté* que Patrick Dendale appelle *valeur aléthique*. Cependant, la marque indicative contenue dans les morphèmes *peut/ doit* (14') implique le fait que l'information émane d'une constatation, d'une évidence. Chose que le conditionnel ne peut pas assumer :

14'/ Au vu de ses performances en club, Wilfried Zaha *peut / doit* (pourrait) être un titulaire indiscutable... *Nouveau réveil*, n°4470 du 07-08/01/2017, p. 12.

Ici, la notion aléthique de *vérité/fausseté* ne trouve pas de pendant car : « En utilisant le marqueur du conditionnel épistémique, le locuteur signale que l'information en question n'est ni vraie-pour-lui ni fausse-pour-lui. Il présente l'information comme indécise-pour-lui » (Dendale, 1993 : 166).

## Conclusion

Considérer, selon l'acceptation de Patrick Dendale, que le trait définitoire du conditionnel journalistique est un trait aléthique de

non-prise en charge revient donc à dire que ce type de conditionnel se présente comme un moyen permettant au locuteur de ne pas assumer, de ne pas prendre en charge, le contenu de sa proposition, c'est-à-dire de ne pas se prononcer sur sa valeur de vérité. Cela ne signifie pas nécessairement que le locuteur n'ait pas une opinion personnelle concernant la vérité de la proposition. L'absence d'opinion personnelle peut sans doute motiver, dans certains cas, l'emploi du conditionnel journalistique. Mais rien n'empêche le locuteur d'avoir une opinion concernant la vérité de sa proposition. Sauf que tant qu'elle est tue, cette éventuelle opinion personnelle s'apparente à une simple attitude psychologique qui n'a pas d'existence pour le linguiste. Autrement dit, le conditionnel journalistique ne fait que signifier que le locuteur ne prend pas en charge le contenu de son énoncé et ne permet pas de préciser l'attitude réelle du locuteur vis-à-vis du contenu en question.

Le conditionnel, lorsqu'il est employé, dans les écrits de presse de presse ivoirienne, transmet à l'énonciataire le regret de la non-réalité de la situation, il n'est en aucun cas tourné vers le potentiel, vers le « pouvoir être » dans l'avenir. Le journaliste ivoirien (en référence des organes de presse évoqués) imprime ainsi son non-engagement, sa non-adhésion vis-à-vis de l'information transmise.

Cela met aussi en évidence le caractère relatif des temps grammaticaux dans le processus discursif. Dans les extraits analysés, le conditionnel français perd toutes les valeurs temporelles et prend celle d'irréalité, de l'incertitude, de non-engagement, dès lors que le contenu propositionnel n'est pas asserté par le locuteur-scripteur.

Pour ce qui est de l'expression du besoin, dans les écrits de presse écrite ivoirienne, le conditionnel se fait l'interprète d'une impossibilité de réalisation de l'acte au moment de l'énonciation, mais on tend vers cette réalisation dans la mesure où le besoin, lui, est bien réel. De même, l'expression polie du vouloir juxte avec le réel. En outre, on pourra dire que le journaliste ivoirien utilise la forme en *rais* pour signaler un jugement subjectif et notamment pour atténuer la force de son propos. Le conditionnel, de ce fait, véhicule une sorte



de commentaire du sujet parlant vis-à-vis du contenu de ce qu'il énonce.

Il fonctionne alors comme un évaluateur de la valeur de vérité affectée à la proposition dans laquelle il est de mise. Le locuteur indique dans quelle mesure il assume ses propos et tient pour vrai ce qu'il avance.

## Bibliographie

- ABOUDA Lofti, (2001), « Les emplois journalistiques, polémiques, et atténuatifs du conditionnel. Un traitement unitaire », Patrick Dendale & Liliane Tasmowski (dir.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, pp. 277-294.
- BARBET Cécile et De SAUSSURE Louis (2012), « Présentation Modalité et évidentialité en français », *Langue française*, n°173, vol. 1, pp. 3-12, <https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2012-1-page-3.htm>, consulté le 16/06/2017.
- GOSELIN Laurent, (2001), « Relations temporelles et modales dans le "conditionnel journalistique" », Patrick Dendale & Liliane Tasmowski (dir.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, pp. 45-66.
- DENDALE Patrick, (1993), « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », XXème Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Zurich Tübingen : Francke Verlag, *Tome I, Section I, La phrase*, pp. 166-176.
- MARNETTE Sophie, (2004/4), « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine », *Langages*, n° 156, pp. 51-64, [www.cairn.info/revues-langages-2004-4-page-51.htm](http://www.cairn.info/revues-langages-2004-4-page-51.htm).
- PEDERSEN Mette Lindemann, (2012), « Circonstances atténuantes - Une analyse contrastive du conditionnel d'atténuation », *Synergies, Pays Scandinaves*, n°7, pp. 73-90.
- RABATEL Alain, (2004/4), « Stratégies d'effacement énonciatif et posture de surénonciation dans le Dictionnaire philosophique de Comte-Sponville », *Langages*, n° 156, pp. 18-33, [www.cairn.info/revues-langages-2004-4-page-18.htm](http://www.cairn.info/revues-langages-2004-4-page-18.htm).
- ROSSARI Corinne, (2009), « Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt ? », *Travaux neuchâtelois de Linguistique*, n°51, pp. 75-96.
- VION Robert, (2001), « Effacement énonciatif et stratégies discursives », *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, Paris, Ophrys, pp. 331-354.
- WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, (2010), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WARTBURG Von Walter et ZUMTHOR Paul, (1958), *Précis de syntaxe du français*, Berne, A. Francke.